



DECISION

du 22 janvier 2024

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

OBJET : Demande de subvention auprès de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 – Travaux de restructurations des voies du centre ancien, des voies du village et des parkings.

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 26° de l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant le courrier de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence en date du 15 novembre 2023 relatif aux modalités d'attribution de la DETR 2024 et une date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 janvier 2024 pour un examen des dossiers fin mars 2024 ;

Considérant le souhait de la commune de procéder, durant l'année 2024, à la restructuration des parkings, rues et voies du centre ancien :

- Rue Arnaud de Trian,
- Rue du Vieil horloge,
- Chemin des collines,
- Avenue des Marronniers,
- Rue des écoles (parvis du restaurant municipal),
- L'aire de camping-cars,
- Parking du cimetière,
- Parking de Babaou,
- Parking de la Poste,
- Parking de la « Buvette du Verdon » ;

Considérant les chiffrages de la société Eurovia d'un montant total de 531 753,12€ HT

Travaux de restructuration des voies du centre ancien

Rue Arnaud de Trian	110 939,51 € HT
Rue du Vieil horloge	68 828,97 € HT

Voies du village

Chemin des collines	49 195 € HT
Avenue des marronniers	134 254,30 € HT
Rue des écoles (parvis du restaurant municipal)	32 482 € HT
L'aire de camping cars	10 093,28 € HT

Parkings

Cimetière	25 481 € HT
Babaou	38 844,50 € HT
La Poste	11 562,56 € HT
Buvette du Verdon	50 072 € HT

DECIDE

Article 1^{er} : De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 – Travaux de restructurations des parkings, rues et voies du centre ancien.

Article 2 : De solliciter cette subvention au taux de 50 % soit une somme de 265 876€. La part d'autofinancement de la commune sera égale à la différence entre la dépense globale et la subvention sollicitée, soit, sous réserve de leur obtention :

Etat /DETR 2024 (50%) – subvention demandée	265 876€
Autofinancement de la Commune (50%)	265 877,12€

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,
le 22 janvier 2024

Le Maire,



Paul AUDAN